

La Gazette de La Roue Libre de Thau



-1-

Pour que la Roue libre soit réellement de Thau...

Ce numéro 4 de la Gazette de la Roue libre de Thau, en rendant compte des activités de l'association en 2018, témoigne de l'implantation de l'association dans le paysage local du bassin de Thau.

Au fil des ans, notre association, créée en 2015, est devenue l'interlocutrice des pouvoirs publics locaux sur **le développement des mobilités actives**.

Ainsi, le département de l'Hérault nous consulte désormais systématiquement lors de ses projets d'aménagement.

Notre association est présente également lors des rendez-vous donnés par l'agglomération (concertation sur le plan de déplacement urbain ou festival de l'écomobilité). Certes, on regrette que le dialogue reste aussi ténu et difficile avec la ville de Sète, mais tous les espoirs sont permis...

Aujourd'hui encore après trois années d'existence, la grande majorité de la centaine d'adhérents de la Roue libre est sétoise ou frontignanaise. Cela montre le chemin à parcourir pour que la Roue libre soit réellement de Thau. Si l'association compte des adhérents dans les autres communes de l'agglomération, ceux-ci se comptent encore sur les doigts d'une main...



Développer la présence de la Roue libre de Thau dans les 14 communes qui composent l'agglomération **est un objectif important pour l'année 2019**. Cela permettra à l'association de gagner en légitimité pour être un interlocuteur de poids dans le dialogue avec Sète Agglopôle Méditerranée.



L'Atelier d'auto-réparation de vélos

L'atelier a désormais un local au 6 de la rue Pierre Sémard à Sète.

Après avoir longtemps été animé en extérieur (place Aristide Briand, lors des événements comme la journée des associations...) **l'atelier d'auto-réparation a trouvé un toit** : 6 rue Pierre Sémard à Sète, rue où se situent également la Coop Singulière (au 38) et le local associatif Le 51.

Merci à Alain qui nous ouvre ses portes avec générosité et sympathie. L'atelier est désormais **ouvert tous les samedis de 11 h à 13 h** et non plus seulement les premiers samedis du mois.

Le local a été inauguré (au champagne ! merci Paul) le 3 novembre en présence d'une quinzaine de personnes.

Le 1er décembre, un accueil des nouveaux adhérents a eu lieu au local autour d'un café ou d'un jus de fruit.

La Gazette de La Roue Libre de Thau



-2-

En 2018... La Roue libre de Thau y était...

L'inauguration de la centrale photovoltaïque de Thau Energie Citoyenne dans le domaine de Stony à Frontignan le **24 mars**. L'atelier d'auto-réparation de vélo a du être annulé pour cause de météo, cela n'a pas empêché de participer à l'événement et de goûter les bons vins du domaine...



La journée des associations de Frontignan le 2 septembre a permis de rencontrer de nombreuses personnes et de faire 13 adhésions, le stand a été tenu par 14 adhérents.

Notre réunion mensuelle de rentrée s'est tenue sur place dans une ambiance studieuse et conviviale.

Le Festival de l'éco-mobilité organisé par Sète Agglopôle Méditerranée a donné l'occasion à la Roue libre de Thau d'une **belle vélorution** dans les rues de Frontignan le **23 septembre**.

Ce même jour, un atelier d'auto-réparation s'est tenu sur le Chemin des Près St Martin interdit aux voitures pour l'occasion. Cette journée a également donné lieu à une **réunion de travail avec la Ville de Frontignan** (Loïc Linarès, adjoint au Maire et des responsables techniques de la ville) pour débattre du développement du vélo dans la ville. Pas moins de 25 personnes ont participé à cette journée.

Cathy Judell-Dufour, administratrice de la Roue libre et membre du Conseil de développement de l'agglomération, a animé quatre tables-rondes sur le thème du Code de la Rue : le 22 septembre à Balaruc-les-Bains, le 23 septembre à Frontignan et Gigan et le 26 septembre à Bouzigues. Merci à elle d'avoir ainsi fait de la pédagogie pour une ville plus accessible aux modes actifs.



Montpellier : 1 200 cyclistes pour la manif #jesuisundesdeux

Nous étions plusieurs de la Roue libre de Thau à participer le **10 novembre à Montpellier** à la **grande vélorution** du Peyrou à la Mairie suite aux déclarations du Maire Philippe Saurel indiquant qu'il était inutile de faire des aménagement cyclables pour seulement deux cyclistes...



Lancé par Vélocité Grand Montpellier et relayé par le hashtag #jesuisundesdeux, l'appel à manifester a été un immense succès. Dans la foulée de la vélorution, P. Saurel reçoit les représentants de Vélocité Grand Montpellier et annonce un grand plan vélo pour la métropole montpellieraine ([voir le Gazette de Montpellier](#)).

La Gazette de La Roue Libre de Thau



Cyclistes brillez

Le **10 novembre**, nous étions 20 cyclistes de la Roue libre de Thau à déambuler dans Sète avec des vélos illuminés pour alerter sur la nécessité d'être vu à vélo et de s'équiper d'un bon éclairage. La balade illuminée s'est terminée par un vin chaud grandement apprécié !



Accueil du Tour Alternatiba 2018

La Roue libre de Thau a participé au collectif associatif **Alternatiba Thau** regroupant des associations du bassin de Thau (Sète en transition, Le 51, Attac Sète, Fronticoop énergies, Frontignan en transition, Mal de Terre de Mèze, Festival de Thau, Association St Louis de Montbazin, etc.) constitué pour organiser l'accueil du Tour Alternatiba.



Le **20 septembre**, la Roue libre de Thau a organisé les vélorutions avec les cyclistes du Tour Alternatiba dans Frontignan le matin et Sète l'après-midi réunissant entre 50 et 60 cyclistes.



Des vélorutions en chantant... mais avec une trop faible participation

Grace à une sono portative, nos vélorutions ont pris en 2018 un tour festif et dansant... La chanson « **Fais du vélo** » chantée par Georgette Plana a rencontré un tel succès qu'elle en est presque devenue l'hymne de la Roue libre...

Mais cette ardeur musicale n'a pas suffi, le nombre de participants a régulièrement diminué : nous étions 20 en février, 5 en mars, 10 en avril et 5 en juin.

Avec un si faible nombre de cyclistes, les vélorutions ne touchaient plus leur but : démontrer la place des vélos en ville. Elles ont été arrêtées au mois de juillet sans que cela signifie qu'elles ne puissent pas reprendre plus tard, notamment sur des thématiques précises, par exemple pour dénoncer un aménagement dangereux ou saluer des opérations réussies.



Congrès de la FUB

La Roue libre de Thau a participé au **Congrès de la FUB à Lyon** : journée d'étude le 16 mai et Assemblée générale le 17 mars. Sur le thème des vélos en nombre, le congrès de la FUB a permis de mettre en avant les résultats du Baromètre des villes cyclables.

Prochain congrès de la FUB 10 au 12 mai 2019 au Mans.



Vers un système vélo efficace



La Gazette de La Roue Libre de Thau



Et toujours de belle balades...

La Roue libre de Thau organise des balades vélo tous les premiers dimanches du mois et plus si affinités...

Cette année, plusieurs balades proposées à l'initiative d'adhérents ont eu lieu en dehors de ce premier dimanche du mois.

Le cycle 2018 des balades a commencé par le Grand Bain méditerranéen sur la plage de Frontignan le 21 janvier qui a réuni 7 courageux participants dont 4 qui n'ont pas eu peur de se mettre à l'eau !



Phare des Onglous



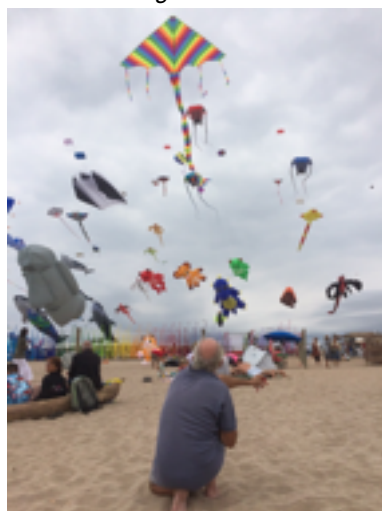
Agde

Le programme des balades de l'année 2018 s'est poursuivi par :

- De Sète à Bouzigues et puis Mèze le 4 février avec 15 personnes.
- Agde le 4 mars (8 personnes)
- Montbazin le 6 mai (20 personnes)
- La Fête des Colibris à Agde le 3 juin (20 personnes)
- Un Tour vélosophique de Sète le 8 juillet (15 personnes) qui s'est terminé par une belle baignade dans l'étang !
- Une Convergence de Sète à Mèze à l'occasion du festival de Thau (Ogres de Barbak) le 20 juillet (12 personnes) avec pour certaines un retour en navette fluviale sous la pluie...
- Festival du vent à Portiragnes le 9 septembre (9 personnes) où flottait le cerf-volant de la Roue libre de Thau (merci Jean-Pierre)
- Villeneuve-lès-Maguelone le 7 octobre (9 personnes)
- La Fête de l'Anguille à Marseillan le 20 octobre (12 personnes)
- Mèze le 25 octobre
- L'Ascension Mont St Clair le 4 novembre (11 personnes)
- Le Phare des Onglous à Marseillan le 2 décembre (11 personnes).

En projet pour 2019 : proposer également des balades courtes

En 2019, la Roue libre de Thau va proposer des balades plus courtes et « familiales » afin de répondre à la demande de personnes désireuses de se mettre au vélo sans pour autant rouler 30 ou 40 km.



Portiragnes lors de la fête du vent

Une signalétique bienvenue

Merci au département de l'Hérault qui a réalisé le jalonnement signalétique des deux itinéraires cyclables européens euro-vélo route 8 (La Méditerranée à vélo) et l'euro-vélo route 17 (la Via Rhôna)

L'approche, la traversée et la sortie des communes de l'agglomération (Mireval, Vic-la-Gardiole, Frontignan, Sète et Marseillan) de ces deux itinéraires sont désormais fléchées.



La Gazette de La Roue Libre de Thau



Notre participation au Plan de Déplacement Urbain

La Roue libre de Thau a participé aux ateliers préparatoires au Plan de Déplacement Urbain (PDU) de l'agglomération, notamment ceux du 13 et 14 mars. A cette occasion, des contributions écrites sur l'importance des mobilités actives dans le futur PDU ont été communiquées aux responsables de l'agglomération et souvent reprises dans les comptes-rendus des ateliers.



Au sein des communes, il est possible de faire de la pédagogie en incitant les automobilistes qui utilisent leur voiture pour des déplacements courts de moins de 3 km (marché, courses, dépose des enfants à l'école, visites en ville...) à recourir aux modes actifs (marche et vélos) ou doux (transports en commun, bus ou navettes fluviales...). Ceci implique que les transports en commun soient développés et sûrs en termes de ponctualité, de fréquence et d'amplitude horaire afin d'être de réelles alternatives à la voiture.

Le vélo est redevenu un outil de mobilité urbaine.

Il est désormais nécessaire de le considérer comme un moyen de déplacement à part entière, ce qui suppose de le doter d'équipements et d'infrastructures nécessaires à son utilisation. A cet égard, à l'image d'Albi, aux caractéristiques assez proches des communes de Sète Agglopôle Méditerranée, « il est possible de faire une place aux vélos. »

Extrait du compte-rendu atelier « Modes actifs et nouvelles mobilités » du 14 mars 2018

Lors de la réunion publique au Palace à Sète le 6 décembre, la présence de nombreux adhérents de la Roue libre de Thau a été remarquée. Des échanges ont ainsi pu avoir lieu avec le Maire de Sète et le conseiller communautaire aux déplacements.

Notre présence dans les réunions publiques

La Roue libre de Thau a participé aux réunions publiques concernant l'aménagement de la **Corniche de Neuburg** le 15 mars. Le projet prévoit une piste cyclable du côté mer et un passage en encorbellement du pont de l'Avenir.

La Roue libre de Thau a été invitée par le Département de l'Hérault à une réunion de présentation et de concertation du projet de **mise à deux fois deux voies de la RD 600** (qui relie l'autoroute A9 au rond-point de la Peyrade). Cet aménagement s'accompagne de projets cyclables notamment une piste cyclable dotée d'une passerelle pour vélo afin de relier Poussan à la voie verte actuelle à la hauteur de Balaruc. La passerelle permettra le franchissement de la D 613 particulièrement fréquentée par les automobilistes.



Nos relations avec la ville de Sète

En 2018, les relations entre La Roue libre de Thau et la ville de Sète n'ont pas encore trouvé leur rythme de croisière (doux euphémisme...), la requête de recours contentieux (voir page suivante) pour demander la mise en place de double-sens cyclable en zone 30 n'est sans doute pas étrangère à cet état de fait. Simple anecdote ou illustration de la crispation de la Ville à notre égard ? Alors que jusqu'à présent, comme toutes les autres associations de la ville, la Roue libre bénéficiait du service reproduction de la Mairie, cette année nous avons fait l'objet d'une forme de censure et avons dû renoncer à faire tirer nos flyers par le service de la ville.



La Gazette de La Roue Libre de Thau



Rénovation de la voirie, Zone 30 en centre-ville... Sète ignore la loi Un important programme de travaux sans aménagement cyclable

La Ville de Sète a engagé sur la période 2017 – 2018 d'importants travaux de rénovation des voiries. Une quinzaine de rues. Or, depuis 1998, la **Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie** (dite loi LAURE) stipule que des aménagements spécifiques (bande ou piste cyclable) doivent être réalisés à l'occasion de toute rénovation de voirie. En décembre 2017, la Roue libre de Thau a adressé un courrier à la Ville de Sète demandant l'application de la **Loi LAURE**. La réponse de la Ville de Sète : les travaux de voirie « *ne sont que des réfections de revêtement sans modification des conditions de circulation.* »

La Roue libre de Thau n'a pas pu se satisfaire de cette réponse. A titre d'exemple, les conditions de circulation de la rue Gabriel Péri ont bien été modifiées lors des travaux, puisque la chaussée a été réduite de deux files de voitures à une seule et que les trottoirs ont été élargis.



Le quai Adolphe Merle après rénovation

Une Zone 30 en centre ville..., mais toujours pas de double-sens cyclable !



En février 2018, l'association a adressé un **recours gracieux** à la Ville de Sète pour demander l'application de la loi concernant les **double-sens cyclables** dans la zone 30. L'arrêté municipal instituant la zone 30 dans le centre-ville de Sète pris le 18 décembre 2017 précise dans son article 2 : « *L'autorité municipale suspend les mesures prises habituellement dans le cadre des « zones 30 » permettant aux cyclistes d'emprunter toutes les chaussées à double-sens. Dans l'attente d'éventuelles dispositions ultérieures, cette catégorie d'usagers devra respecter l'arrêté municipal en vigueur, notamment l'arrêté municipal relatif à l'instauration des sens interdits dans la zone concernée.* »

En clair, la Ville de Sète annonce qu'elle n'appliquera pas la loi qui précise : « **lors de la création et de l'aménagement d'une zone 30 ou d'une zone de rencontre toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes**, sauf dispositions différentes prises par l'autorité investie du pouvoir de police ». (décret n°2008-754 du 30 juillet 2008 repris par l'article R.110-2 du Code de la Route).

La Roue libre de Thau dépose un recours contentieux pour obtenir l'application de la loi sur les double-sens cyclables

Le Maire peut, s'il le juge nécessaire mais uniquement pour des motifs de sécurité, ne pas appliquer le double-sens cyclable sur certaines rues limitées à 30, mais pour cela il doit le justifier rue par rue. En prenant un arrêté global, le Maire s'est placé au dessus de la loi avec une mesure d'interdiction générale et absolue.

Lors de sa réunion du 5 mai 2018, le conseil d'administration de la Roue libre de Thau a décidé d'engager un recours contentieux pour demander l'abrogation de l'article 2 de l'arrêté municipal instaurant la zone 30.

Le recours contentieux a été adressé le 25 mai au Tribunal administratif de Montpellier et transmis à la Ville de Sète. Bien que le Tribunal ait donné deux mois à la Ville pour répondre, celle-ci est restée muette. Le 23 octobre, la Ville a réagi en prenant le conseil d'un cabinet d'avocats montpelliérain. Affaire à suivre donc !



La Gazette de La Roue Libre de Thau



-6-

La Roue libre de Thau accueille la journée de formation juridique de la FUB

Le **24 novembre** 2018, s'est tenue à Sète la **journée nationale de formation juridique** de la **Fédération des Usagers de la Bicyclette**, à laquelle adhère la Roue libre de Thau.

Pas moins d'une trentaine de personnes issues d'associations de la région Occitanie (Sète, Perpignan, Narbonne, Béziers, Montpellier), mais aussi de Provence-Alpes-Côte-d'Azur ou d'Auvergne Rhône-Alpes, de la région Centre... et même de Belgique ont participé à cette journée. La formation a porté sur deux thèmes : la loi LAURE et le double-sens cyclables.



Visite de terrain à vélo lors de la formation FUB



Un plan national vélo 2018

Après une intense campagne, notamment autour du **Baromètre des villes cyclables**, la France vient enfin d'adopter un plan national vélo inscrit dans la Loi d'orientation des mobilités (LOM). Le principal enjeu est désormais la mise en oeuvre effective de ce plan. Il s'agit de répondre collectivement à l'attente des citoyens qui cherchent une alternative simple et agréable à la voiture en solo sur les déplacements de moins de 8 kilomètres et les trajets combinés vélo plus train et vélo plus covoiturage.

Alors que bien des français, notamment des adeptes du gilet jaune, expriment leur désarroi face au coût croissant de la mobilité, le vélo offre, à bon nombre d'entre eux, potentiellement - pour les trajets courts et ceux combinés aux transports en commun (covoiturage inclus) - une solution simple, accessible, bonne pour la santé et en prime neutre pour le climat. Pour que cette potentialité devienne réalité, il faut mettre en place un véritable « système vélo ».

Rejoignez la Roue libre de Thau

Vous êtes convaincus que **le vélo est un moyen de déplacement agréable, économique et efficace** ? Qu'il contribue à rendre nos villes plus sûres, moins bruyantes, moins polluées, plus agréables ? Qu'il permet d'améliorer notre environnement et notre santé ? Rejoignez-nous !

L'association n'existe que grâce à l'implication de ses adhérents. Adhérez et faites adhérer !

Venez préparer les balades à vélo, participer à nos actions, participer à nos réunions mensuelles, diffuser nos messages... donner de votre temps, vos idées, vos compétences... Bref, participez !

Vous pouvez télécharger [nos affiches](#), les imprimer et contribuer à leur diffusion dans votre commune, chez les commerçants qui le souhaitent. Vous pouvez venir assister à nos réunions mensuelles et pédaler à nos balades,

Restez connecté avec la Roue libre de Thau

Pour vous tenir informé de nos différentes actions (balades, ateliers, réunions...), retrouvez-nous sur notre [site internet](#) et notre [page Facebook](#).



contact@larouelibredethau.org



<http://larouelibredethau.org>



La roue libre de Thau

Adhérer



Ne pas jeter sur
les pistes cyclables